Le Perreux
sur-Marne
Ville d'expressions

**DÉCISION PRISE EN APPLICATION**
**DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL**
**DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

---

**OBJET : Convention entre la Commune du Perreux-sur-Marne et l'association VADEIA CAPOEIRA relative à la mise à disposition de la salle municipale Centre Luc Maine - Miroir sise 30, rue Pierre Barberet au Perreux-sur-Marne du 5 septembre 2022 au 30 juin 2023.**

Le Maire du Perreux-sur-Marne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L. 2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques fixant les modalités de mise à disposition des biens relevant du domaine privé ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 200523 004 du 23 mai 2020 donnant à Madame le Maire délégation pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**VU** l'arrêté de délégation de fonctions accordée à Madame Carole NOIRET en date du 18 mars 2022 ;

**VU** le projet de convention entre la Commune du Perreux-sur-Marne et l'association VADEIA CAPOEIRA sise 10, Rue de Tannebourg 94170 Le Perreux-sur-Marne représentée par Monsieur TONGNING ;

**CONSIDÉRANT** que la présente mise à disposition concerne la salle municipale Centre Luc Maine - Miroir sise 30, rue Pierre Barberet au Perreux-sur-Marne ;

**CONSIDÉRANT** que la convention est conclue du 5 septembre 2022 au 30 juin 2023 les lundis de 18h à 22h et les vendredis de 20h à 22h ;

**CONSIDÉRANT** que cette mise à disposition de la salle est consentie à titre gratuit conformément à l'article L. 2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

REÇU en Préfecture de Créteil le : 25/08/22
AFFICHÉ / NOTIFIÉ le : 25/08/22
RENDU EXÉCUTOIRE le : 25/08/22

**CONSIDÉRANT** l'intérêt que représentent les activités de l'association VADEIA CAPOEIRA et le bilan positif de cette mise à disposition de locaux pour chacune des parties ;

**DÉCIDE :**

**SIGNE** la convention de mise à disposition de la salle municipale Centre Luc Maine - Miroir sise 30, rue Pierre Barberet au Perreux-sur-Marne entre la Commune du Perreux-sur-Marne et l'association VADEIA CAPOEIRA.

**DIT** que la présente convention est conclue du 5 septembre 2022 au 30 juin 2023 les lundis de 18h à 22h, les vendredis de 20h à 22h.

**DIT** que cette mise à disposition de la salle est consentie à l'association VADEIA CAPOEIRA à titre gratuit.

**Fait en Mairie du Perreux-sur-Marne, le 22 août 2022.**

**Carole NOIRET**

Mairie du Perreux-sur-Marne (Val de Marne)

**Maire adjoint**
**en charge de l'Animation**
**et de la Petite enfance**

En application des articles R. 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame le Maire ainsi que d'un recours contentieux dans ce même délai, devant le Tribunal administratif de MELUN (43 rue du Général de Gaulle - 77 008 MELUN). Le recours gracieux proroge le délai de recours contentieux, l'absence de réponse au recours gracieux dans un délai de deux mois suivant sa réception par la Commune constitue une décision implicite de rejet qui peut elle-même être contestée devant le Tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois.

REÇU en Préfecture de Créteil le : 25/08/22

AFFICHÉ / NOTIFIÉ le : 25/08/22

RENDU EXÉCUTOIRE le : 25/08/22